



BANQUE DE LA REPUBLIQUE

DU BURUNDI

COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE

Déclaration de Politique Monétaire du 1^{er} Trimestre 2014

1. Le Comité de Politique Monétaire vient de tenir sa deuxième réunion ordinaire du premier trimestre de l'année 2014. Après avoir analysé les récents développements sur la conjoncture économique nationale et internationale ainsi que les perspectives macroéconomiques pour l'année 2014, le Comité a dégagé les décisions de politique monétaire pour le premier trimestre 2014.
2. Au niveau international, la croissance de la production mondiale s'est décélérée en 2013 par rapport à l'année précédente, avec un taux de croissance de 3,0 contre 3,2% en 2012. Ce ralentissement de la croissance est essentiellement attribuable à la persistance des effets de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, le rééquilibrage budgétaire aux Etats-Unis et une faible relance de la demande intérieure au Japon. L'inflation mondiale a connu une baisse en 2013, principalement liée aux bonnes performances dans les pays avancés.
3. Les perspectives pour l'année 2014 montrent une amélioration de la croissance mondiale qui atteindra 3,7%, principalement en liaison avec les bonnes performances de l'économie américaine et des pays émergent et en développement.
4. Globalement, les pays de la Communauté Est Africaine ont connu une amélioration de la croissance économique accompagnée d'une faible inflation. Les perspectives montrent que la croissance s'améliorera davantage en 2014 et que le taux d'inflation continuera à se ralentir.
5. L'économie burundaise a enregistré une amélioration de la croissance dont le taux s'est établi à 4,6% en 2013 contre 4,2% en 2012 et en 2011. En plus de la politique

monétaire prudente de la Banque Centrale, cette amélioration de la croissance a contribué au ralentissement du taux d'inflation qui s'est établi à 7,9 contre 18,2% en 2012.

6. Les prévisions pour 2014 montrent que la croissance du PIB s'améliorera pour s'établir à 5,3% et que l'inflation se ralentira davantage pour s'établir à 6,6%.

7. Les finances publiques se sont améliorées en 2013 grâce aux meilleures performances dans la mobilisation des ressources budgétaires, ce qui a permis à l'Etat de rembourser toutes les avances contractées au cours de l'année 2013.

8. La balance des paiements est restée déficitaire suite à la prédominance des importations par rapport aux exportations. Toutefois, les mesures prises sur le marché de change au début de l'année 2013, et l'intensification des interventions de la BRB sur le Marché de change ont permis de stabiliser le taux de change à 1538,9 en moyenne au deuxième semestre, et à une moyenne annuelle de 1555,05 BIF pour un dollar américain.

9. Le marché monétaire s'est caractérisé en 2013 par une abondance de liquidité bancaire et une baisse des taux d'intérêt, ce qui a conduit la Banque Centrale à limiter ses opérations de refinancement. En conséquence, les taux moyens du marché interbancaire et de la facilité de prêt marginal ont baissé, revenant respectivement de 12,2 à 10,4% et de 14,5 à 11,9% d'une année à l'autre. Cependant, les taux d'intérêt débiteur et créateur moyens ont augmenté, passant respectivement de 15,4% à 16,1% et de 8,1 à 8,8%.

10. Au cours de l'année 2013, la base monétaire a été contenue dans les limites fixée par le programme économique et financier sauf pour le quatrième trimestre. Elle s'est accrue de 23,6% contre 16,1% en 2012, tandis que la masse monétaire a progressé de 11,7% contre 10,5% en 2012.

11. Les indicateurs de la santé et de la stabilité financière sont restés généralement solides en 2013 par rapport à l'année précédente. A part que le rendement moyen des actifs a baissé, les banques sont restées suffisamment capitalisées et les crédits à l'économie se sont accrus, particulièrement au deuxième semestre 2013.



12. Compte tenu de ces récents développements économiques, et les perspectives qui montrent une amélioration de la croissance et un ralentissement de l'inflation en 2014, le Comité de Politique Monétaire a décidé que la politique monétaire continuera d'être guidée par l'objectif de stabilité des prix.

13. A cet égard, la BRB restera vigilante à l'évolution de l'inflation pour relâcher graduellement la politique monétaire, et ainsi fournir à l'économie les ressources nécessaires à son fonctionnement sans raviver les pressions inflationnistes.

14. La BRB élargira la gamme de ses instruments de politique monétaire par l'introduction d'instruments permettant d'accroître l'efficacité des taux d'intérêt et de stimuler le financement des investissements à moyen et long termes.

15. La BRB est consciente que le déficit de la balance des paiements exerce une pression sur les réserves de change et accroît le risque de dépréciation de la monnaie nationale. Pour renforcer l'efficacité de la politique de taux de change, tout en préservant les réserves officielles et la détermination du taux de change par les mécanismes du marché, la BRB continuera à mettre en œuvre une politique active d'animation du marché interbancaire des devises, afin de limiter les fluctuations fortes du taux de change, et va ainsi réduire le risque d'inflation induite par les produits importés.

16. La BRB veillera, dans le cadre de la coordination des politiques monétaire et budgétaire, à la réduction et au respect du plafond des avances à l'Etat dans les limites légales, avec pour objectif de les ramener à zéro en 2016.

17. La BRB est convaincue que la mise en œuvre rigoureuse des mesures ci-haut énoncées permettra d'atteindre l'objectif ultime de stabilité des prix en 2014, et contribuera à la stabilité macroéconomique et au développement du pays. Elle prendra toute autre mesure qu'elle jugera nécessaire pour la réalisation de cet objectif.

Fait à Bujumbura, le 14 Février 2014
Le Président du Comité de Politique Monétaire
Jean CIZA
Gouverneur

